

Juillet 2013



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Alimentación y la  
Agricultura

## COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

### DIX-NEUVIÈME SESSION

### TROISIÈME SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

### WINDHOEK, RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE

30 septembre - 4 octobre 2013

**Thème: Développement des secteurs forestier et de la faune sauvage pour  
une contribution effective à la sécurité alimentaire et au développement  
d'une économie verte en Afrique**

### RAPPORT SUR LES MESURES PRISES PAR LES MEMBRES POUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

1. Le présent document présente une synthèse des rapports soumis par 12 membres de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique concernant leurs interventions en vue d'appliquer les recommandations de la 18ème session de la Commission tenue en janvier 2012 à Cotonou, en République du Bénin.
2. Les pays ayant soumis des rapports au Secrétariat sont les suivants : l'Afrique du sud, le Bénin, le Burundi, le Cameroun, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Gabon, la Gambie, Madagascar, le Niger et le Mozambique. Il est à noter que les pays déclarants n'ont pas tous mis en œuvre l'intégralité des recommandations.

#### La Commission :

**a encouragé les gouvernements à établir un processus permanent de collecte de données sur les forêts et la faune sauvage, et à y associer les organismes de recherche.**

3. L'Égypte entreprend actuellement un projet pilote en coopération avec la FAO en relation avec la gestion durable effective de ses forêts. L'une des activités majeures du projet est la mise en place d'un système de collecte de données qui pourrait appuyer les inventaires forestiers ainsi que la gestion des forêts.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

4. En Afrique du sud, les statiques du bois commercial dans les plantations son enregistrées et collationnées. Tous les trois ans, le rapport de la forêt publique est publié et rend compte des tendances en matière de gestion forestière. Le Gouvernement collabore avec les universités et les instituts de recherche dans le domaine de la recherche forestière. Dans certains cas, le Gouvernement apporte son aide en terme de financement de la recherche forestière.
5. Au cours de la mise en œuvre de son Programme national d'évaluation des forêts de 2009-10 appuyé par la FAO, la Gambie a mis sur pied un réseau de parcelles-échantillons permanentes à travers le pays. Le Département des forêts dispose de toutes les informations sur ces parcelles dans ses bases de données et celles-ci seront ensuite utilisées pour surveiller changements survenant dans les forêts, les terres boisées et les arbres dans le pays.
6. La Direction nationale des Terres et des Forêts du Mozambique (DNFTF) a conçu un modèle SISFLOF. Il s'agit d'un système de gestion des informations sur les forêts et la faune sauvage, pour l'établissement d'une banque de données permanente.
7. Elle a également établi un système de compte rendu par SMS d'informations de première ligne sur les conflits homme-faune (CHF) et une base de données sur les CHF au niveau central. Le système de collecte de données a été développé avec la participation des universités.
8. La DNFTF a initié la mise en œuvre d'un Projet sur l'Établissement d'une Plateforme durable d'informations sur les ressources forestières en coopération avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Par le biais de cette coopération, il est prévu d'établir un système de base de données SIG à mettre à jour régulièrement et qui inclut le Registre REDD+, des données nationales du suivi forestier, des données sur les droits d'utilisation des terres, et des données sur les concessions forestières.
9. En collaboration avec l'OIBT, le Bénin a initié un processus de mise en place d'un système pour collecter les données sur les ressources forestières. Reliée au système Country-Stat de la FAO, cette base de données permettra la collecte et le stockage d'informations importantes sur la gestion des ressources forestières. La base de données deviendra opérationnelle à la fin de 2013.
10. Au fil de la décennie écoulée, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et ses partenaires (Institutions de Recherche sur la faune sauvage, Universités, ONG, etc.) ont recueilli des données sur la faune sauvage par le moyen d'inventaires et de recherches. Toutefois, l'établissement officiel d'une plateforme de travail en est toujours à sa phase conceptuelle en dépit du travail considérable accompli.
11. Chaque année, Madagascar remplit les formulaires distribués par la FAO aux fins de collecte de données sur la situation des forêts dans le pays. De même, il existe une base de données sur la faune sauvage dénommée REBIOMA mise à jour au fur et à mesure des résultats de recherche et d'investigation sur la gestion des filières de la faune sauvage.
12. Avec l'appui du Mécanisme pour les Programmes forestiers nationaux, le Niger a élaboré un Programme d'Inventaire forestier national et de suivi des ressources forestières. On note également la création de bases de données à travers le suivi écologique au niveau de trois aires protégées, en collaboration avec l'Université Abdou Moumouni de Niamey et le Sahara Conservation Fund.
13. En collaboration avec l'Observatoire des Forêts de l'Afrique centrale (OFAC), le Burundi a mis en place un Groupe national OFAC composé de cadres de la Direction générale des Forêts et de l'Environnement ainsi que de ceux de la Direction Générale de l'Institut national pour l'environnement et la conservation de la nature. Un Point focal FRA a également été mis en place au niveau du Ministère chargé des forêts. Le Burundi a organisé un atelier en 2013 pour valider les données encodées sur le site pour 2009 et 2010.
14. Le Congo met en œuvre un projet relatif à l'inventaire forestier avec l'appui de la FAO. Par ailleurs, dans le cadre du programme d'aménagement durable des concessions forestières lancé en 2000, des inventaires forestiers et fauniques se poursuivent dans les superficies forestières en aménagement. Ces activités qui sont conjointement financées par le Congo et l'Agence française de développement, se réalisent dans le cadre de la gestion des concessions forestières couvrant environ 5 000 000 hectares. Dans le nord du Congo, certaines sociétés forestières sont tenues d'entreprendre

des travaux d'inventaire pour l'aménagement des concessions forestières allouées. Environ 6 500 000 hectares de concessions forestières ont été aménagés depuis 2000.

15. Dans le cadre de la gestion durable de la faune sauvage, des exemples de suivi écologique et socio-économique sont mis au point dans les aires protégées à gestion partenariale avec certaines ONG internationales de conservation dans le but de formuler des plans d'aménagement pour ces aires protégées.

16. Un dispositif basé sur la lutte anti braconnage et le suivi de l'activité homme, faune et flore a été mis en place au Congo pour lutter contre les coupes frauduleuses du bois dans les concessions forestières et pour fournir toutes informations utiles pour la gestion durable de ces écosystèmes. L'Université Marien Ngouabi est associée à la collecte de ces données. En outre, un programme de récolte des données des abattages illégaux d'éléphants (MIKE) se développe dans le Parc National d'Odzala Kokoua et le Parc National Nouabalé Ndoki pour permettre aux gestionnaires de prendre des décisions pour lutter contre le braconnage des éléphants.

17. Le Gouvernement du Cameroun a, à travers le Ministère des Forêts et de la Faune, et dans le cadre du Projet OFAC, mis en place un système de collecte des données couvrant des données telles que la couverture forestière, les titres d'exploitation, la production et l'exportation. Une équipe constituée des représentants de la Direction des forêts et d'autres directions techniques a été mise en place pour encoder les données avant de les mettre à la disposition des autres parties prenantes.

18. Actuellement, il n'existe aucun processus permanent de collecte des données sur les forêts et la faune au Gabon. Avec l'appui de l'OIBT, le gouvernement avait initié en 2002 la mise en place d'un système d'information et de gestion des forêts « Statfor » pour faciliter la collecte et la disponibilité des données de la filière bois. Ce processus a fait l'objet d'une phase pilote d'expérimentation. La phase de mise en application sur l'ensemble du territoire n'a pas encore été exécutée.

19. Un nouveau projet d'inventaire national forestier financé par la Coopération technique japonaise est en cours d'exécution. Par ailleurs, le Gabon participe à la préparation d'un document périodique (biennuel) sur l'état des forêts du Bassin du Congo facilité par l'OFAC et la COMIFAC - certaines organisations telles que l'OIBT et la FAO (dans le cadre du FRA) œuvrent pour la mise en place d'un système de partage des données et le renforcement des capacités de rapportage.

#### **La Commission :**

**a recommandé que les membres améliorent l'information et développent le partage des enseignements tirés de l'expérience, afin d'être mieux à même de promouvoir les bonnes pratiques de gestion des feux, et de les appliquer à plus grande échelle**

20. En ce qui concerne la gestion des feux, l'Égypte œuvre à introduire une nouvelle méthodologie de lutte contre les feux de forêts à l'aide de pipelines d'irrigation équipés de multiplicateurs de pression. La litière accumulée est également transformée en compost organique pour enrichir les sols sableux pauvres dans les zones désertiques.

21. L'Afrique du sud a institutionnalisé une fonction de développement des capacités de gestion des feux et de formation au sein du Bureau national et de ses Régions. Le pays s'est engagé dans une Stratégie nationale de renforcement des capacités forestières afin d'assurer la durabilité du développement des capacités et de la formation en prenant en compte une partie intégrante du processus de gestion du changement et des impératifs de prestation de services de la Foresterie. La stratégie reflète un plan pour les exigences en matière de développement des capacités et de formation mettant l'accent sur les incendies de forêt et du veld.

22. Avec l'appui de ses partenaires, la Gambie a développé un concept régional de gestion des feux qui reconnaît qu'une prévention réussie requiert la compréhension complète et la participation active de la population rurale. La mise en place de comités régionaux de gestion des feux formés en mesures de prévention et de contrôle et d'autres stratégies de gestion des feux pouvant réduire les dégâts occasionnés par les incendies sur les ressources forestières, sont au cœur de ce concept.

23. Au Mozambique, une campagne annuelle de prévention des incendies est organisée dans certains Districts. La DNTF se prépare à lancer le Système de rapport périodique de l'état de la surveillance des feux (Sistema de Alerta e Monitoria das Queimadas (SAMOQUE) à l'aide de l'image satellite MODIS. Un système de surveillance des feux sur le terrain sera entrepris pour valider les données satellitaires.

24. En collaboration avec le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux de la FAO, le Bénin a mené un dialogue national sur les feux de végétation qui a abouti à l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des feux de végétation assorti d'un plan quinquennal d'action. La vision de cette stratégie est de « Réduire de plus de 60% à l'horizon 2025, les effets des feux de végétation incontrôlés sur l'environnement et les ressources naturelles » et est déclinée en trois axes stratégiques principaux : amélioration de la gestion contrôlée des feux de végétation ; développement des capacités de gestion de l'information et de suivi-évaluation ; développement des capacités techniques de gestion des feux incontrôlés.

25. Grâce à l'appui des États-Unis, Madagascar dispose d'une base de données satellites pour détecter les points de feux sur l'ensemble du territoire national. Cette base de données est communiquée aux 23 régions de l'île par l'intermédiaire des antennes régionales, au niveau des districts et au niveau des communes (unités administratives de base).

26. Le Burundi a mis en place un comité interministériel sur la lutte contre les feux de brousse et la divagation du bétail. Des campagnes publiques de sensibilisation et d'éducation environnementale sont en cours.

27. Au Congo, la gestion du feu de brousse est pratiquée dans le contexte de l'aménagement des aires protégées dans lesquelles l'on trouve des écosystèmes savanicoles. Par exemple, au Parc national Odzala Kokoua, des feux tardifs sont pratiqués sur les grandes savanes du sud dans le but de lutter contre la colonisation de la savane par la forêt.

#### **La Commission:**

**a recommandé que les États Membres continuent à partager leurs expériences respectives en matière de prévention et d'atténuation des conflits entre l'homme et la faune sauvage et qu'ils collaborent avec la FAO pour: i) améliorer la série d'outils pratiques sur les conflits entre l'homme et la faune sauvage; ii) élaborer des stratégies locales, nationales et sous-régionales pour la prévention et l'atténuation de ces conflits, et iii) mettre au point des systèmes de notification et de surveillance.**

28. L'Égypte œuvre à maintenir l'équilibre entre la biodiversité et l'écosystème dans les zones de flore autochtone qui abritent différents types de faune dans le pays et le long du littoral de la Mer Rouge. Les activités entreprises visent également les demeures des tribus autochtones afin de les sensibiliser sur la conservation des ressources environnementales.

29. L'Afrique du sud a développé un cadre politique et stratégique pour mettre en œuvre la Gestion participative des forêts (GPF) pour garantir que les communautés dérivent des avantages des forêts et pour développer une relation harmonieuse entre les populations et les ressources forestières. Les diverses directives ont été élaborées pour assurer le déroulement réussi du programme.

30. En Gambie, des visites de terrain conjointes ont été menées par le Département des forêts et le Département de la Gestion des Parcs et de la faune sauvage et d'autres parties prenantes pour évaluer les dégâts causés par la faune dans les champs de riz des communautés locales dans certaines régions du pays et pour élaborer ensemble des mesures de prévention et d'atténuation.

31. Le Mozambique a adapté, produit et distribué au niveau local, 250 boîtes à outils sur la prévention et l'atténuation des conflits homme-faune. Le pays a formé des gardes forestiers, des agents de vulgarisation et des membres de la communauté sur la prévention et l'atténuation des CHF.

32. À travers le Projet d'appui aux parcs nationaux dans les pays de l'Entente et avec l'appui du PNUD, le Bénin prend part aux dialogues dans le domaine de la prévention et de l'atténuation des conflits homme-faune afin d'établir un mécanisme sous-régional.

33. En 2011, la Côte d'Ivoire a initié un échange avec les experts du Kenya, de l'Afrique du sud et les ONG compétentes concernant les conflits entre un groupe d'éléphants dans un parc et les populations rurales dans le but de proposer des solutions à ce conflit. La gestion de ce conflit aboutira à l'amélioration des outils et stratégies pratiques.

34. Les systèmes de notification et de surveillance sont également élaborés. La Côte d'Ivoire prévoit organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur ces conflits à l'attention des populations locales et des sessions de travail avec le personnel de terrain pour le suivi préliminaire et la gestion des conflits.

35. Le Niger a organisé un forum de consultation nationale sur les 'Conflits homme-hippopotame' en 2013. Le forum a fourni des directives pour l'élaboration des outils pratiques sur la gestion des CHF. Un système national de lutte contre le braconnage (LAB) est mis en place dans toutes les aires protégées de la région (Niger, Bénin, Burkina Faso). Les comités locaux de suivi écologique ont été établis pour la gestion des girafes.

36. Les méthodes de refoulement des éléphants, notamment les tirs nocturnes, se sont avérés inefficaces au Congo. Des équipes villageoises ont ainsi été mises en place aux environs des parcs nationaux pour refouler les éléphants loin des plantations. Afin d'éviter l'abattage des éléphants qui ravagent les plantations, le Congo a mis en place un système de dédommagement des populations concernées.

37. Le Gabon s'est doté d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la gestion des conflits homme-faune adoptée par le Gouvernement au cours de la réunion du Conseil des Ministres tenue le 4 octobre 2012. Toutefois, il n'existe pas encore de système de surveillance ou d'alerte. Les données sur les conflits sont recueillies à travers des rapports de constats des services provinciaux des Eaux et Forêts et en charge de l'agriculture. Les partenaires (WWF, PNUD, WCS, RAPAC, etc.) mènent des activités sur la conservation de la faune sauvage et la gestion de la viande de brousse. Ils rendent compte sur les cas de conflits dans leurs zones.

#### **La Commission :**

#### **a exhorté les membres à continuer à coopérer en partageant leurs expériences et les enseignements qu'ils en ont tirés, en matière de gouvernance des forêts.**

38. L'Égypte est actuellement engagée dans l'échange d'expériences avec les pays ayant des conditions climatiques similaires, tels que ceux de l'Afrique du nord et d'autres pays désertiques et arides qui pourraient faciliter la conception de plans de gouvernance et leur mise en œuvre.

39. L'Afrique du sud a participé à la formulation d'un programme régional FLEGT de la SADC à la faveur duquel les questions relatives à la gouvernance forestière ont été partagées avec les divers États membres de la SADC. L'Afrique du sud a été désignée pour présider le Groupe de travail chargé du processus de développement. Un nombre d'ateliers consultatifs ont été organisés avec les États membres et dans le pays pour favoriser la participation des parties prenantes concernées. Le processus de développement a été finalisé et le document a été approuvé par le Comité technique de la SADC sur la Foresterie en février.

40. À travers quelques programmes et projets régionaux tels que le PROGEBE et le Grand écosystème marin du Courant des Canaries, la Gambie continue de partager des expériences et enseignements dans les domaines de la gouvernance forestière, en particulier sur la gestion communautaire des ressources naturelles.

41. Le Gouvernement du Mozambique a signé un Protocole d'accord (MOU) avec le gouvernement de l'Afrique du sud en décembre 2011 sur la coopération dans le domaine des industries forestières afin de prendre en compte les défis auxquels sont confrontés ces deux pays, dans la mesure où ceux-ci sont relatifs aux petites entreprises.

42. La Direction nationale des Terres et des Forêts (DNTF) a signé un MOU avec l'Agence Tanzanienne des Services forestiers en avril 2012 couvrant les domaines clés de coopération dans le secteur forestier, surtout en matière de questions transfrontalières.

43. Dans le contexte du Dialogue sur les forêts en Afrique de l'ouest, le Bénin participe à l'élaboration du Plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'ouest. À cet effet, le Bénin a adopté le document national sur la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers. Ce document recommande un plan d'action pour : la sécurisation du domaine forestier réservé de l'État; la gestion des écosystèmes et la reforestation du domaine réservé ; le contrôle des ressources ; le renforcement des capacités, la participation des parties prenantes, l'information et la formation des acteurs ; le renforcement du mécanisme législatif et réglementaire ; la promotion de la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux ; l'orientation et l'élaboration de mécanismes de financement pour le secteur forestier ; et la réforme institutionnelle du secteur forestier.

44. À Madagascar, plusieurs parties prenantes collaborent étroitement avec l'Administration forestière en vue d'établir une bonne gouvernance forestière en raison des richesses du pays en termes de bois précieux dans les aires protégées. Une stratégie nationale visant à contrôler les produits forestiers existe. Des brigades conjointes de contrôle existent également dans certaines régions, toutefois leur efficacité est limitée en raison de l'insuffisance des consultations et de la volonté politique qui sont nécessaires pour freiner l'exploitation forestière illégale.

45. Le Niger est activement impliqué dans l'élaboration du Plan de Convergence pour la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers en Afrique de l'ouest ainsi que dans la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel.

46. Le Burundi s'est engagé à s'acquitter des divers engagements qu'il a pris à la faveur des Conventions que le pays a signées, et prend part aux fora organisés par les organisations sous-régionales et régionales dont il est membre.

47. Le Congo a organisé une consultation en mai 2013 qui a rassemblé diverses parties prenantes et a servi de plateforme d'échange d'informations et d'expériences dans le domaine de : la gestion durable des concessions forestières ; la certification forestière ; la transformation avancée du bois ; la gestion et la conservation de la faune sauvage dans les aires protégées ; la restauration de la zone de garde ; la gouvernance forestière, notamment le processus d'Application des réglementations forestières, gouvernance et échange commerciaux (FLEGT) ; et les opportunités et conditions d'obtention du financement.

48. Le Cameroun a signé et met en œuvre l'Accord de partenariat volontaire du FLEGT qui empêche l'entrée du bois illégal dans l'Union européenne. Un système de traçabilité est également en cours de formulation pour lutter contre l'exploitation forestière illégale. Un observateur indépendant prend part aux missions d'inspection des Brigades nationales et régionales.

49. Le Gabon participe à des initiatives telles que l'APV-FLEGT et prend part au partage des expériences et des enseignements acquis à travers les réunions ou ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux (ex. la CEEAC, le Réseaux de parlementaires pour la Gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale (REPAR) et la COMIFAC).

#### **La Commission :**

**a recommandé que les pays membres tirent parti des initiatives en cours d'exécution et des expériences pour élargir et diversifier la base économique de leur secteur forestier.**

50. L'Égypte est engagée dans le partage d'expériences et l'élargissement et la diversification de la base économique de son secteur forestier à travers l'élaboration de nouveaux modules de la coopération technique qui pourraient renforcer la durabilité forestière et la faisabilité économique.

51. L'Afrique du sud a formulé une Stratégie de Développement des entreprises forestières (FED) dont l'objectif est de mettre sur pied des entreprises commerciales rentables et viables d'exploitation des ressources forestières. Afin d'éviter de se focaliser sur une seule ressource, par exemple le bois commercial, les produits forestiers non ligneux (PFNL) ont été introduits comme sous-secteur du programme FED. L'essentiel des interventions relatives au PFNL concerne la production de miel.

52. La Gambie a formulé un projet quinquennal de gestion communautaire des forêts sèches et d'atténuation des changements climatiques à soumettre au Conseil du FEM pour son approbation.
53. Le Mécanisme Forêts et Paysans (FFF) a été récemment lancé en Gambie dans le but de renforcer l'organisation et les capacités des populations locales pour qu'elles puissent améliorer leur participation aux dialogues politiques et processus de prise de décision aux niveaux local, régional et national qui ont un impact sur l'avenir des forêts et des exploitations. Le FFF aide les populations locales à contribuer leurs idées et connaissances pour assurer que les politiques forestières et agricoles améliorent leurs moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la durabilité des terres productives dont elles dépendent.
54. Une consultation financée par le CILSS pour la réalisation de l'ingénierie sociale en préparation d'un Programme régional sur la Gestion durable des terres (PRGDT) dans la Région de North Bank a été récemment commanditée. L'étude aboutira à la formulation d'un projet communautaire d'une valeur de 1,2 millions d'Euros pour la gestion durable des terres (GDT) et l'atténuation du changement climatique dans la Région.
55. Le Mozambique a été choisi pour mettre en œuvre l'initiative conjointe SADC/GIZ/REDD+ sur la MRV.
56. À la suite de la réévaluation de la part du secteur forestier dans l'économie mondiale qui a souligné la contribution importante des produits forestiers non ligneux (55% de la contribution du secteur forestier représentant 6,8% du PIB), le Bénin, en partenariat avec la FAO, a entrepris de valoriser les produits forestiers non ligneux (PFNL). Par la suite, le pays a initié la formulation d'une stratégie nationale de gestion des PFNL à travers un projet de coopération technique. La stratégie est prévue pour septembre 2013 et sera accompagnée d'un plan d'action quinquennal pour le développement des PFNL au Bénin. En outre, avec l'appui du Mécanisme des Programmes forestiers nationaux, le Bénin s'est doté d'une stratégie nationale de reboisement. Avec l'appui du PNUD, la mise en œuvre de cette stratégie a été initiée par le Chef de l'État et a débuté avec le programme '9 millions d'âmes, neuf millions d'arbres'.
57. Cette année, Madagascar prépare son adhésion à l'OIBT afin de mieux valoriser les produits légaux provenant de Madagascar.
58. Afin de concourir à l'élargissement de la base économique du secteur forestier, le Niger élabore une stratégie nationale de promotion de l'agroforesterie et apporte également son appui à la filière gomme arabique.
59. Au Burundi, l'échange d'expériences est en cours sur l'importance de la culture des bambous pour la stabilisation des sols. Des tests sont en cours sur la culture du bambou en collaboration avec les partenaires.
60. Le 6 novembre 2011, le Congo a lancé le Programme national d'afforestation et de reboisement (PRoNAR) qui vise la mise en place d'un million hectares de plantations forestières et agroforestières pour une période de dix ans. Ces plantations fourniront le bois d'industrie, le bois de chauffe et le bois à d'autres fins et favoriseront la création de PME et d'emplois verts.
61. L'expérience de l'exportation des produits forestiers non ligneux (*Gnetum africanum* etc..) par certains pays africains a été mise à profit au niveau d'autres pays. C'est ainsi que, grâce à l'appui de la FAO, le Congo a entrepris un projet relatif à la gestion des PFNL, notamment le *Gnetum africanum* et le miel.
62. Afin de faire participer la faune sauvage au développement économique du pays au même titre que les autres ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, le Congo a mis en place des produits touristiques dans les différentes aires protégées. Il s'agit notamment des visites des animaux sauvages (éléphants, gorilles, chimpanzés, etc...) et de la pêche dans le complexe laguno-lacustre de Konkouati. Dans le but de favoriser une meilleure valorisation de la faune sauvage, une activité écotouristique est développée par des partenaires dans le Parc National d'Odzala Kokoua et le Parc National Nouabalé Ndoki. L'activité écotouristique a été cédée aux partenaires ayant une expérience avérée dans ce domaine.

63. Les résultats de ces deux projets permettront le développement de l'écotourisme dans le pays, avec comme effet indirect, la création des emplois et l'augmentation des revenus.

**La Commission :**

**a invité les membres à promouvoir les synergies entre le programme REDD+ et les autres initiatives, telles que les programmes forestiers nationaux, les mesures de mise en application des réglementations forestières, et l'amélioration de la gouvernance.**

64. La Loi sud africaine de 1998 sur les Forêts nationales prévoit des dispositions de protection des forêts naturelles contre la destruction. En outre, le pays a développé des directives afin de réglementer le développement, notamment dans les zones urbaines où la demande d'habitat et d'autres types de développement est forte. L'unité responsable de l'Administration de la Loi forestière nationale de 1998 est chargée d'assurer que les réglementations sont respectées.

65. Au Mozambique, en mars 2012, le FCPF-RPP a été approuvé par PC11. À l'aide du fonds d'avance pour la préparation du RPP, la formulation de la loi-cadre juridique et institutionnelle a débuté et des discussions ont eu lieu entre les membres des groupes de travail y compris les parties prenantes concernées. Cette loi définira les rôles et responsabilités de chaque institution gouvernementale pour le système REDD+.

66. Avec l'appui de la FAO, le Gabon a bénéficié de deux projets sous-régionaux qui sont celui de la gestion des produits forestiers non ligneux (clôturés); et celui du secteur faune (en cours) qui permettent au pays de faire des propositions fiscales sur les PFNL et la faune (par exemple le commerce de la viande de brousse).

67. Le projet sous-régional sur le Dispositif d'accompagnement opérationnel en faveur de la filière des traitements avancés du bois dans 5 pays avec l'appui de la CEEAC-OIBT vient contribuer à la décision d'interdire l'exportation des grumes pour favoriser la transformation locale du bois et valoriser le bois gabonais.

68. Le programme Forestier National du Bénin a été utilisé comme outil pour l'adoption d'une nouvelle politique forestière et élaborer des stratégies nationales, en l'occurrence en matière de gestion des feux de végétation et de reboisement. Pour mieux approprier le programme REDD+, le Bénin a prévu la formation des cadres forestiers au processus REDD+ d'ici la fin de l'année 2013.

69. Madagascar dispose déjà de son RPP et les procédures pour tirer parti du programme REDD+ suivent leur cours. Avec l'avènement de la quatrième République, Madagascar espère pouvoir bénéficier du financement du programme REDD+ initié par la Banque Mondiale.

70. Un décret d'application de la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger est en cours d'adoption par le Gouvernement.

71. Le Burundi a élaboré une politique forestière nationale réalisée avec l'appui du Mécanisme des programmes forestiers nationaux de la FAO dans l'optique de l'harmonisation des politiques forestières selon le plan de convergence de la COMIFAC. Le Code forestier a été révisé et est en cours de validation par le Gouvernement.

72. Au Congo, la dimension REDD a été prise en compte dans les programmes d'aménagement des aires protégées, telles l'initiative transfrontalière du Mayombe (projet Mayombe) qui concerne la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la faune dans le paysage allant de l'Angola au Gabon. Un processus d'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable a été initié depuis avril 2013 avec l'organisation du Forum national sur le Développement durable. Une stratégie nationale REDD+ sera élaborée ultérieurement.

73. Le Gabon a harmonisé le programme REDD+ et les activités telles que l'aménagement des forêts, la promotion des plantations forestières et la mise en œuvre du Projet de Surveillance, Notification et Vérification (MRV) dans le Bassin du Congo.